

Vaires sur Marne le 20 juin 2017

Lettre ouverte à :

- **Monsieur le Maire de Chelles**
- **Madame le Maire et Conseiller départemental de Vaires sur Marne**
- **Monsieur le Président du Conseil départemental 77**
- **Monsieur le Président de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne**
- **Monsieur le Préfet de Seine et Marne**

Madame, Messieurs,

L'article du quotidien « Le Parisien » en première page de l'édition Seine et Marne du 22 mai 2017 à la rubrique Marne et Gondoire sous le titre « Les entreprises disent stop aux campements sauvages », « L'agglomération prévoit une nouvelle aire pour les nomades » a retenu l'attention de l'association des habitants de la zac des pêcheurs à Vaires-sur-Marne ainsi que celle de nombreux habitants de cette commune.

Nous savons que la loi fait obligation aux communes de plus de 5000 habitants de mettre à disposition une aire d'accueil pour les gens du voyage. La mise en commun des obligations sur une zone territoriale couverte par plusieurs communes est une solution qui peut paraître au premier abord intéressante. En effet un seul terrain est à trouver, à aménager. Néanmoins cette solution peut se révéler plus dommageable pour la ville qu'une répartition territoriale des aires dans chaque commune concernée.

Ce respect strict des textes permet une meilleure intégration dans la ville de ces populations, en respectant la dimension humaine des aires. L'application de la loi prise dans un sens uniquement comptable aurait les mêmes répercussions que la création dans les années 60 des barres de HLM aujourd'hui soumises au dynamitage.

Une implantation dans chaque commune permettrait de limiter les effets négatifs pour chacune d'entre elles au lieu de se les voir accumulés pour une seule : Vaires sur Marne. Le problème du coût ne doit pas être l'élément déterminant dans un projet qui vise la vie quotidienne d'hommes et de femmes ayant choisi un mode d'existence différent mais où des conditions humaines décentes doivent être respectées au premier chef.

Cette réflexion humaniste est reprise dans l'article précité : ces aires doivent être situées dans des lieux **adaptés** non loin des équipements et d'un centre ville afin de permettre une meilleure intégration des gens du voyage ainsi que la scolarisation des enfants.

C'est ainsi que Vaires disposait depuis 2004, jusqu'à il y a quelques mois d'une aire à proximité du stade. Nous ignorons les raisons certainement justifiées de sa suppression.

On peut s'interroger alors sur le choix qui pourrait être fait parmi les sites envisagés, un seul est cité : celui d'un terrain situé sur la ZAC triage Sud appartenant à la SNCF.

DANS DES CONDITIONS INHUMAINES, DANS UN ENVIRONNEMENT POLLUE PAR LE BRUIT ET LES POUSSIÈRES, EST-T-IL BIEN RAISONNABLE D'INSTALLER UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS L'ENCEINTE DU TRIAGE DE VAIRES ET DE LA ZI DE LA TRENTAINE DE CHELLES ?

COMMENT UN GROUPE DE TRAVAIL A-T-IL PU DEBOUCHER SUR UNE TELLE EVENTUALITE ?

Ainsi, une nouvelle fois (la déviation de la N34, la plate-forme multimodale, les silos à béton, les poids lourds de la société des Vosges,...) la ville de Chelles continue à projeter de renvoyer en bordure de Vaires sur Marne les équipements qui semblent « gêner ». Une autre proposition certainement **plus humaine et plus sécurisante** demanderait peut-être à être analysée en fonction d'un autre lieu qui pourrait être recherché. Les solutions simples ne sont pas toujours les meilleures pour les citoyens.

Quoiqu'il en soit, notre réflexion porte principalement sur les aspects des inconvénients du site évoqué:

1. **Le côté inhumain du site:** dans la zone bruyante du triage en bordure des voies, dans la zone industrielle, en bordure du passage des poids lourds, des silos à ciment dont les poussières ne peuvent être arrêtées sans compter le danger d'une telle installation pour les gens à proximité. Voilà une curieuse façon des plus inhumaines de traiter des gens de passage : serait-il possible même d'envisager d'installer un terrain de camping à cet emplacement ? Pour protéger de ces nuisances et de la sécurité, va-t-on nous sortir des merlons de terre paysagés qui seraient certainement plus utiles pour nous protéger des inondations et des grillages donnant l'image d'un camp « retranché » ? Une telle solution, sur constatation de l'état des lieux n'aurait pas dû être envisagée et encore moins admise pour plusieurs raisons :
2. La surface retenue est inondable.
3. Le site envisagé se situe en bordure d'un quartier HLM. La proximité de cette aire ne peut qu'augmenter ou créer des problèmes de sécurité pour l'instant à peine maîtrisés.
4. Le site du triage Sud est une ZAC destinée aux entreprises : à la lumière de ce qui se passe sur les zones d'activité de St Thibault, les gens du voyage utiliseront les mêmes solutions d'envahissement des entreprises si l'espace réservé n'est pas suffisant. Cette aire constituera un repoussoir pour les entreprises désireuses de s'installer sur cette ZAC.
Nous précisons aussi que pour rentabiliser les terrains de cette ZAC, le conseil départemental a demandé le comblement du bassin de compensation du rond point de l'Aulnoy au mépris de la protection des habitants contre les inondations et sans modification du décret le prévoyant. Nous ne pensons pas que cette aire ne constitue un moyen de rentabilisation obtenu par la surface ainsi libérée pour les entreprises et l'emploi : il y a là une contradiction.
5. La proximité des voies de chemin de fer constitue non seulement un danger pour les enfants mais aussi pour la sécurité des trains.
6. Même surveillée par quelques moyens que ce soit, nous savons très bien qu'il n'est pas possible d'empêcher certains débordements ou méfaits liés à seulement quelques individus séjournant sur l'aire ou venus d'ailleurs.

Notre volonté est de mettre en garde les pouvoirs publics sur l'aspect vraiment inhumain de ce projet à l'endroit indiqué.

Nous en appelons à la responsabilité des élus et des pouvoirs publics qui ont de lourdes responsabilités en ce domaine.

Veillez agréer Madame, Messieurs l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'association, le Vice Président

PierreTisseuil

Copies à :

Monsieur le Préfet de Seine et Marne